

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 juin 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), M. THERRAS (procuration à Mme LEBLANC),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====
Objet : Adoption d'un Règlement intérieur des accueils périscolaire et extrascolaire municipaux et de la tarification

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles R.531-52 et R.531-53,

VU la délibération n° 24.11.13.13 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2024 approuvant la mise à jour du Règlement des activités périscolaires de la Commune,

VU la délibération n° 25.04.03.04 du Conseil municipal en date du 03 avril 2025 approuvant la création du nouveau service public d'Accueil Collectif de loisirs sans hébergement (ALSH),

VU le projet de Règlement intérieur des accueils périscolaire et extrascolaire municipaux, joint en annexe,

VU la grille tarifaire pour l'accueil de loisirs municipal jointe en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 juin 2025,

CONSIDERANT que, suite à la création d'un nouveau service public d'accueil collectif de loisirs sans hébergement, il convient d'adapter le règlement d'accueil périscolaire existant, et d'établir un règlement relatif à l'accueil extrascolaire ainsi qu'en fixer les tarifs,

CONSIDERANT que, dans un souci de lisibilité, la Commune souhaite établir un nouveau Règlement intérieur des accueils périscolaire et extrascolaire, reprenant l'ensemble des règles des activités périscolaires tout en ajoutant les règles liées à l'accueil extrascolaire,

CONSIDERANT que l'accueil extrascolaire sera effectué conformément aux tarifs reproduits dans le tableau joint en annexe,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** les tarifs applicables à l'accueil extrascolaire reproduits ci-dessus,
- **ADOPTER** des règles applicables à l'accueil extrascolaire reproduites dans le projet de Règlement intérieur joint en annexe,
- **ADOPTER** les nouvelles règles liées à l'accueil périscolaire reproduites dans le projet de Règlement intérieur joint en annexe,
- **ABROGER** la délibération n° 24.11.13.13 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2024 approuvant la mise à jour du Règlement des activités périscolaires de la Commune,
- **ABROGER** le Règlement intérieur de l'accueil périscolaire approuvé par le Conseil municipal du 13 novembre 2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, Mme FORRAT
CONTRE	
ABSENTION	5 - Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.